



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 5198

### Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle la bienveillante attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur un problème très préoccupant, le manque de professeurs dans l'enseignement secondaire. En effet, de nombreux postes d'enseignants sont toujours vacants, depuis la rentrée scolaire, dans de nombreux lycées, notamment dans l'académie de Versailles. Il est clair qu'une telle situation ne serait être maintenue et si des solutions ne sont pas rapidement trouvées, les conséquences risquent d'être dramatiques pour les élèves qui ne bénéficieront plus d'une qualité d'enseignement optimale. Plusieurs parents d'élèves, avec le soutien du directeur de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants, ont tenté d'alerter sans succès les services concernés, à savoir le rectorat de Versailles et le ministère de l'éducation nationale. Il semblerait qu'ils ne soient absolument pas écoutés et aient le plus grand mal à trouver un interlocuteur disposé à prendre en considération leurs observations et leurs attentes. Plus grave encore, selon les dires d'une parent d'élève et de l'aveu même d'un fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale, aucune ligne téléphonique ne répond au rectorat de Versailles où il est impossible de prendre contact avec les services concernés. De plus, alors qu'il manque plusieurs centaines de professeurs dans cette académie, les autorités compétentes refusent d'autoriser certains enseignants, disposant pourtant des diplômes requis, et qui font acte de candidature auprès des chefs d'établissements, à combler les postes vacants dans les lycées. Une telle lourdeur administrative et un tel manque de communication avec les parents d'élèves est difficilement concevable, face à un problème dont tout le monde s'accorde à dénoncer l'urgence et face à la nécessité pour les lycéens de bénéficier d'un enseignement complet, sans lequel ils risquent de se retrouver en situation de rupture scolaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir traiter ce dramatique problème en priorité et de prendre les dispositions nécessaires afin de mettre fin à une telle situation. Il souhaite savoir s'il est possible de prendre des mesures d'urgence afin de combler les postes vacants et de pallier le manque de communication entre les services administratifs et les parents d'élèves grâce, par exemple, à la mise en place d'un numéro vert.

### Texte de la réponse

A la rentrée scolaire 1997, toutes disciplines et académies confondues, près de 42 000 titulaires remplaçants et académiques étaient amenés à accomplir des remplacements. Il convient de signaler que l'organisation du remplacement dans le second degré n'est en effet pas toujours aisée, car il s'agit bien souvent de faire face à l'imprévisible, les absences de courte durée (moins de quinze jours) étant particulièrement difficiles à gérer. Depuis la session 1997, une augmentation significative des recrutements a été opérée dans les corps et disciplines déficitaires. Ainsi, entre les sessions 1999 et 2000, le concours externe de recrutement de conseillers municipaux d'éducation a progressé de 20 postes, et les disciplines d'enseignement général, ouvertes au CAPES externe et déficitaires ont enregistré elles aussi une hausse importante des places offertes. Ainsi, les sciences physiques option physique-chimie et la documentation augmentent respectivement de 20 et 40 postes, et surtout les sciences de la vie et de la terre et l'espagnol voient leur niveau de recrutement s'établir désormais à 650 postes chacun, contre 560 à la session 1999. Un effort particulier a été effectué en faveur du recrutement par la voie externe de professeurs de lycée professionnel puisque 2 200 places sont proposées au CAPLP2

externe de la session 2000, soit 10 % de plus que lors de la session précédente. Cette hausse est destinée à mieux satisfaire les besoins manifestés à la rentrée scolaire 1999 et à accompagner la mise en oeuvre de la réforme des lycées professionnels. Neuf nouvelles disciplines ont été ouvertes à la session 2000, dont six correspondent à un enseignement pour lequel il n'existe pas de diplôme délivré par l'enseignement supérieur. L'arrêté du 6 mars 2000, publié au Journal officiel du 14 mars, a prévu l'extension dès la session 2001 du nombre de ces petites spécialités, afin d'adapter les recrutements à la demande d'enseignement. De plus, des listes complémentaires interviendront pour les concours de la session 2000. En effet, le collectif budgétaire de 2000, qui constitue un premier ajustement des recrutements d'enseignants du second degré, prévoit la réalisation de 330 recrutements supplémentaires de professeurs certifiés, de 20 conseillers principaux d'éducation et de 300 professeurs de lycée professionnel. Cette augmentation du volume d'enseignants recrutés à la session 2000 entraînera une hausse du potentiel en personnels pour la prochaine rentrée scolaire dans les établissements du second degré public.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5198

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3647

**Réponse publiée le :** 3 juillet 2000, page 3954